

# NOUVEAU CHEMIN CYCLABLE & PIÉTON

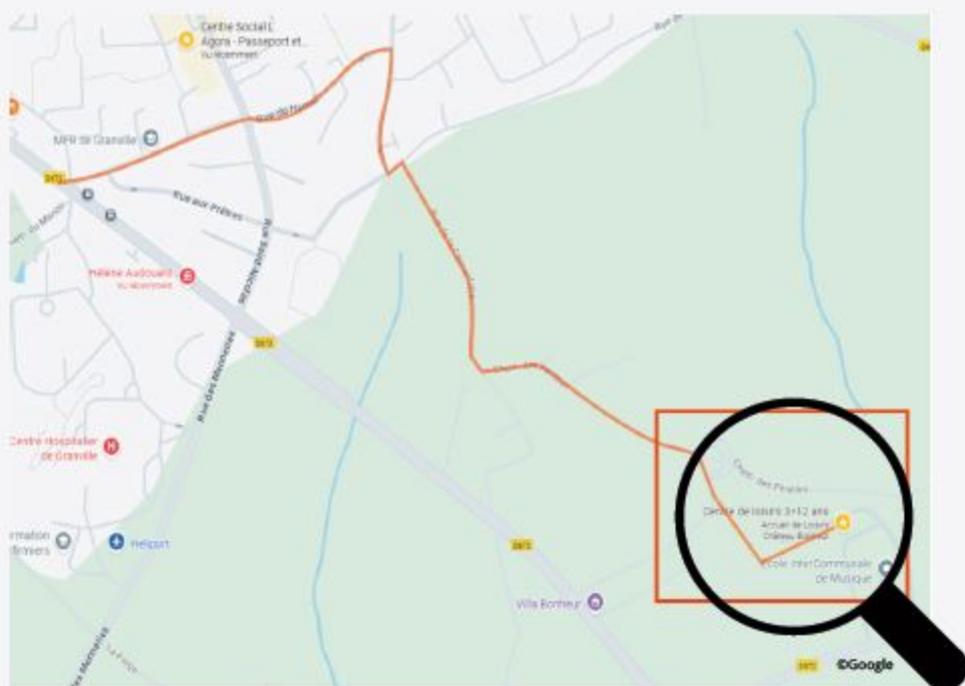


Itinéraire cyclable n°9 :  
Du quartier **Saint-Nicolas** à  
**Château Bonheur**  
et à l'**École intercommunale  
de musique**

# COMMENT EMPRUNTER LE NOUVEAU CHEMIN CYCLABLE & PIÉTON ?

**Itinéraire n°9 : depuis le quartier Saint-Nicolas jusqu'à Château Bonheur et l'École intercommunale de musique**

rué des Routils > rue du Hamel > rue du Village Landais > rue de l'Angottière > rue de la Clémentière > chemin des Perelles > chemin des Champs > nouveau chemin sécurisé



Nouveau chemin sécurisé